

N°01/2025-Débat d'orientation budgétaire Exercice 2025

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 19 Février 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 10/02/2025.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Serge Gotterand et Monsieur André Ponchel**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel Fasquelle donnant pouvoir à Monsieur Dominique Bigand ;

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ;

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Monsieur Dominique Bigand est élu secrétaire de séance,

Le Conseil syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50 ;

Vu l'article 4-VIII de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

L'article 2312-1 du CGCT dispose que les collectivités de plus de 3500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif ;

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Pour permettre de débattre des orientations stratégiques et budgétaires 2025, le Conseil syndical est invité à prendre connaissance du rapport ci-joint établi à cet effet ;

Ce rapport concerne les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie ;

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil syndical ;

Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur les orientations stratégiques et budgétaires du Syndicat Mixte Canche et Authie, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2025 au Conseil Syndical du 19 Février 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy,
Président du Symcqa


SymCQA
Engagé pour un territoire durable

;

Rapport d'Orientation Budgétaire Exercice 2025

Débat d'Orientation Budgétaire du 19 février 2025

Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Contexte règlementaire | Page 3 |
| Préambule | Page 4 |
| <u>Partie 1 : Bilan de l'année 2024</u> | |
| 1- Les grands faits et éléments marquants de l'année 2024 | Page 7 |
| 2- Exécution du budget 2024 | |
| 1.1 Les principales dépenses de fonctionnement | Page 13 |
| 1.2 Les ressources budgétaires courantes | Page 15 |
| 1.3 Les ressources humaines | Page 17 |
| 1.4 Le régime indemnitaire | Page 19 |
| 1.5 Les investissements réalisés en 2024 | Page 20 |
| <u>Partie 2 : Les orientations 2025</u> | |
| 1-Programmation des missions et des projets | Page 23 |
| 2-Les évolutions liées aux ressources humaines | Page 28 |
| 3-Les Prévisions budgétaires 2025 | Page 28 |
| 4-Synthèse : Evolutions et perspectives pour 2025 | Page 30 |

Contexte règlementaire



Un débat obligatoire

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ce Débat d'Orientation budgétaire (DOB), ne revêt pas de caractère décisionnel. Le rapport présente un volet financier et un volet ressources humaines. Il permet de dresser un bilan et de présenter les grandes orientations pour l'année 2025. Ce document n'est donc pas soumis au vote du Conseil Syndical. Néanmoins, une délibération atteste que ce rapport a été présenté aux membres du conseil.

PREAMBULE

La gestion des conséquences des inondations exceptionnelles a été le fil conducteur de l'année 2024. Le Symcóa a adapté son plan de charge pour être aux côtés des EPCI et des services de l'Etat pour répondre aux besoins de réparations notamment sur le réseau hydrographique. Il a également renforcé ses moyens pour intervenir le plus efficacement possible (matériels et moyens humains). Grâce aux financements complémentaires de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, les dépenses ont été maîtrisées.

4

Parmi les réalisations majeures de l'année 2024, les projets et réalisations suivantes sont à mettre en évidence :

- Travaux de mise en compatibilité des SAGE avec le SDAGE Artois-Picardie 2021-2027 : Travaux de révision du SAGE de la Canche ; finalisation de l'élaboration du SAGE de l'Authie ;
- Travaux de réparations sur les cours d'eau : 160 opérations de travaux d'urgence ont été réalisées sur le bassin de la Canche et de l'Authie ;
- Proposition, conception et mise en œuvre de 35 projets de travaux structurants pour les milieux aquatiques et la maîtrise des ruissellements pour deux EPCI en délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Obtention du trophée Agence de l'Eau le 10 octobre 2024 pour les actions réalisées dans le cadre de la maîtrise des ruissellements ;
- Déploiement des fiches actions du PAPI : Réalisation de plus de 137 diagnostics de réduction de la vulnérabilité suite aux inondations ; Enclenchement des maîtrises d'œuvre des fiches de l'axe VI ; actions de sensibilisation et notamment le salon Canche et Résilience les 11 et 12 octobre ; Enclenchement de la mise en place des stations de suivi débitmétrique sur les affluents ;
- Amorçe de la réflexion vers la mise en place d'un Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides et poursuite du déploiement des actions en faveur de l'agro-écologie suite recrutement de 2 chargées de mission ;
- Actualisation du protocole Embâcle avec le recrutement d'un technicien ;
- Etude de 23 ouvrages dans le cadre du Rétablissement de la Continuité Ecologique dont les travaux sont prévus entre 2025 et 2026 ;
- Extension de la mise en œuvre du plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur le périmètre de la CC Territoire Nord Picardie.
- Evolution de la gouvernance : Suite aux inondations l'Etat a développé des scénarii d'organisation territoriale selon plusieurs EPTB dont celui à l'échelle des fleuves côtiers depuis le Boulonnais jusque le bassin de la Somme.

Dans cette phase préalable à l'élaboration du budget primitif 2025, il est cependant important de rappeler le contexte national :

- 05/12/2024 : Démission du Gouvernement qui entraîne une suspension des débats au Parlement sur les textes financiers.
- 20/12/2024 : Promulgation de la loi spéciale qui permet, la perception des ressources de l'État mais aussi des impositions, la perception par les Collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État (DGF), de procéder à l'emprunt et autorise les différents organismes sociaux à recourir à l'emprunt.
- 31/12/2024 : Publication du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics. La continuité des services publics se traduit notamment par le financement de la rémunération des agents publics, le fonctionnement courant des services et les dispositifs d'interventions obligatoires.
- 14/01/2025 : reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2025.
- 06/02/2025 vote du projet de loi de finances 2025.

D'autre part, le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a adopté le 15 octobre 2024 le 12ème programme d'interventions 2025-2030 visant à accompagner tous les acteurs du bassin dans un effort commun pour accélérer l'atteinte du bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau dans un contexte de changement climatique. Cependant, certaines délibérations prévoient des taux d'intervention inférieurs à la période précédente avec un impact sur les missions du Symcóa et la question des compensations possibles par les autres partenaires tels que la Région ou les fonds européens.

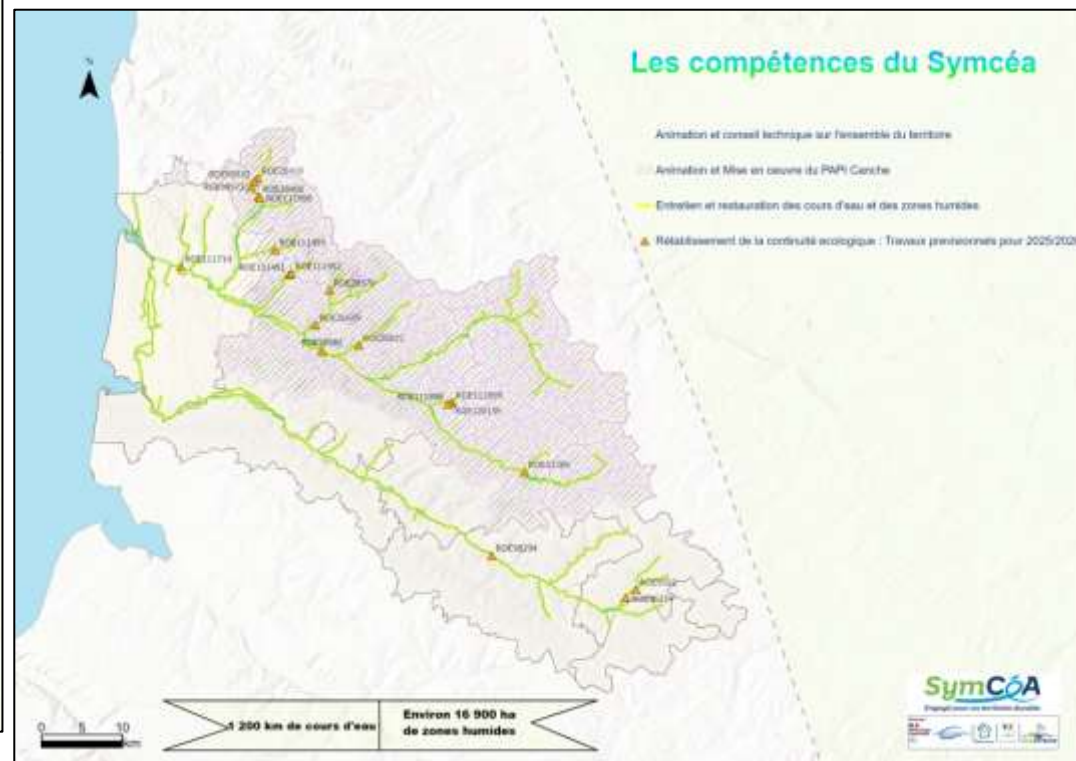
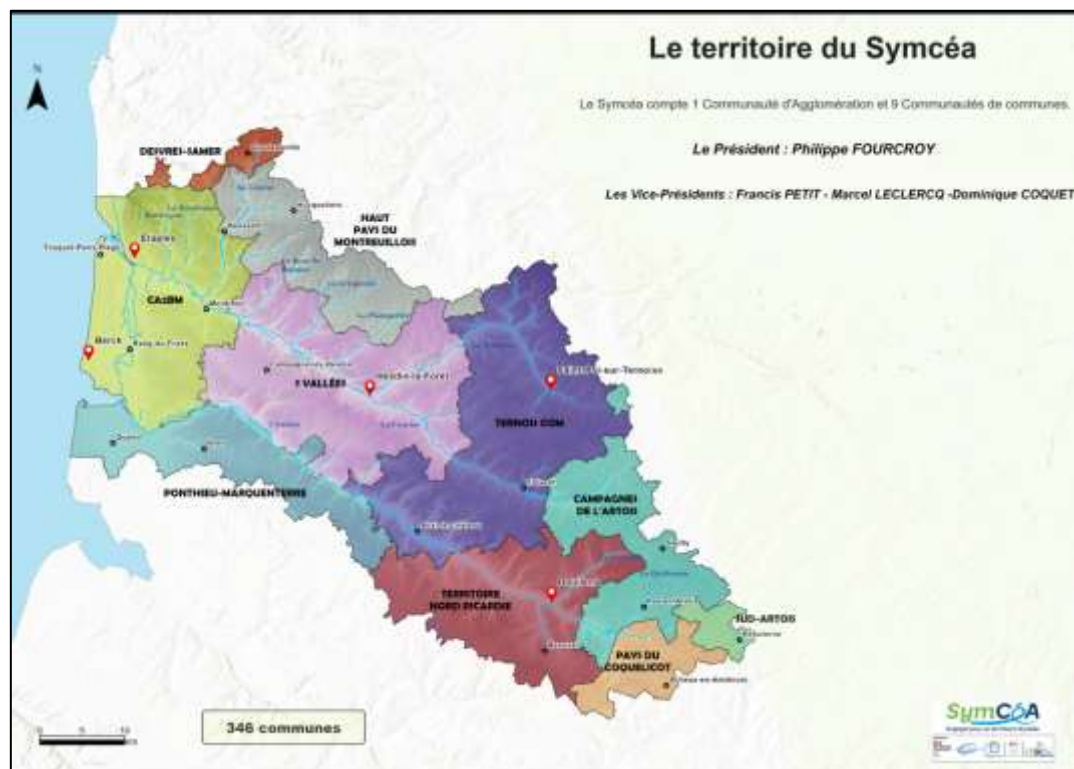
Enfin, la situation de la trésorerie est également un point de tension dans le fonctionnement compte-tenu des décalages entre justificatifs des réalisations et paiements. Cet aspect est illustré dans le présent rapport.

Ce contexte particulier constitue une réelle incertitude qui nous amène à une posture de vigilance et de prudence avec néanmoins l'ambition de poursuivre les actions enclenchées avec un niveau de service et de qualité au moins constant pour les EPCI membres.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les éléments synthétiques du bilan 2024. Les perspectives et le programme d'actions de 2025 ont pour ambition de poursuivre les actions en faveur d'un territoire plus résilient aux inondations en s'appuyant notamment sur les fonctionnalités des milieux aquatiques et en recherchant des solutions durables avec le monde agricole pour la maîtrise des ruissellements. Il s'agit de poursuivre les programmes engagés en maintenant les moyens et assurant le bon fonctionnement des équipes.

Syndicat Mixte Canche et Authie : Le périmètre, les EPCI-FP membres et les compétences

6



Depuis le 9 janvier 2024, Philippe FOURCROY préside le Symcœa avec Francis PETIT, 1^{er} vice-président aux finances et Ressources Humaines, Marcel LECLERCQ, vice-président aux Milieux Aquatiques et Dominique COQUET, vice-Président Ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce.

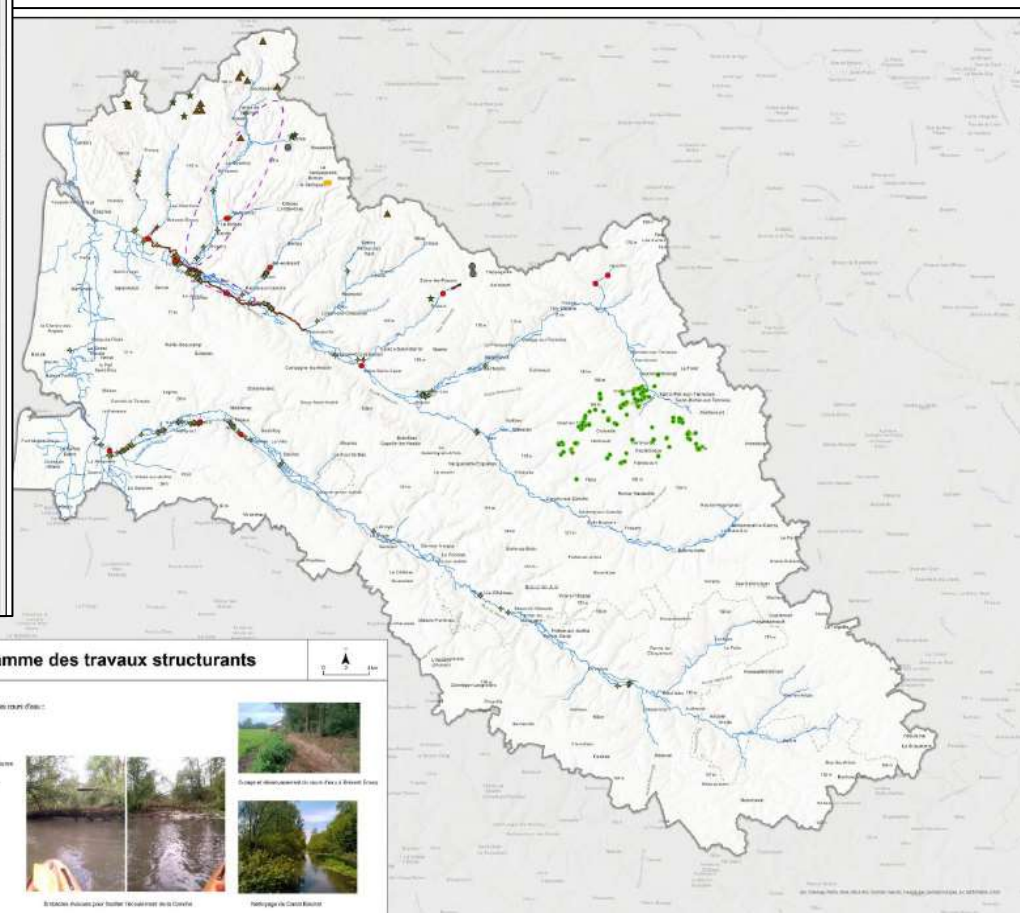
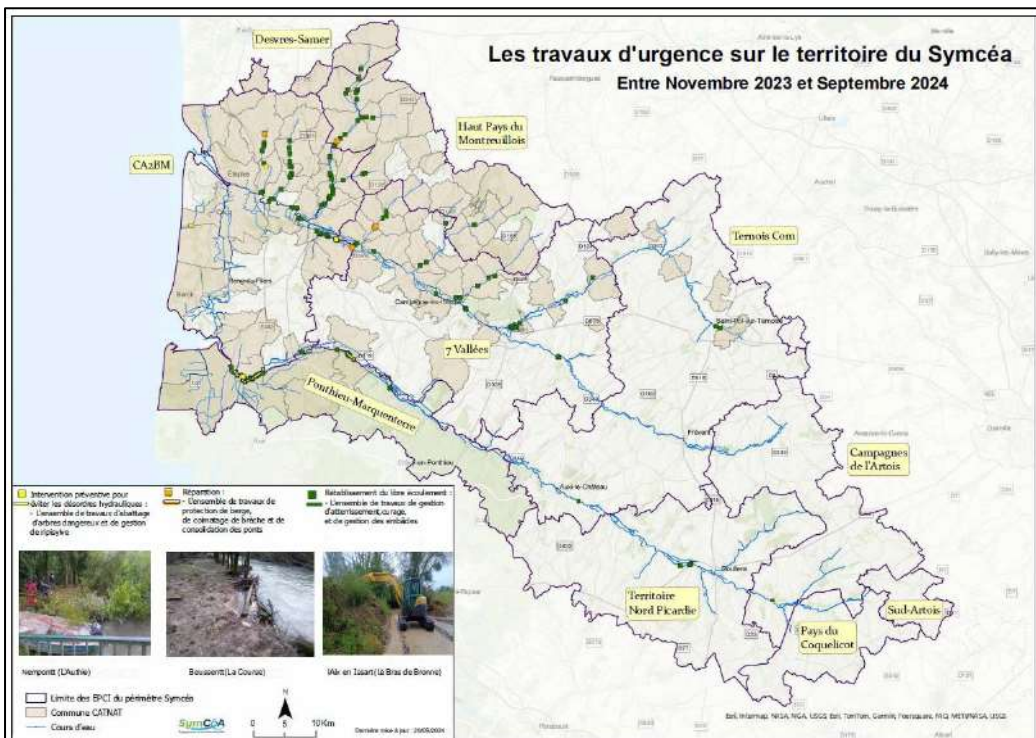
Partie 1 : Bilan de l'année 2024

3- Les grands faits et éléments marquants de l'année 2024

| | |
|--|--|
| Gouvernance et stratégie | Présence et accompagnement des EPCI et des communes avec les services de l'Etat aux comités de suivi des inondations pilotés par la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer, la Préfecture du Pas-de-Calais, la Sous-Préfecture d'Abbeville et la Préfecture de la Somme. Participation aux réflexions et échanges dans le cadre de la préfiguration d'un EPTB des fleuves côtiers. |
| Mise en œuvre des travaux d'urgence et structurants sur les bassins de la Canche et de l'Authie | 160 opérations dits travaux d'urgence réalisés entre novembre 2023 et juin 2024 10 opérations réalisées sur les cours d'eau dans le cadre des travaux structurants 25 opérations de ralentissement des écoulements portées par le Symcóa en délégation de maîtrise d'ouvrage pour la CC Haut Pays du Montreuillois et la CC de Desvres-Samer Participation à toutes les réunions de suivi organisées par la Sous-Préfecture de Montreuil-sur-Mer ainsi que la Sous-Préfecture d'Abbeville ; participation aux comités de suivi inondations des départements du Pas-de-Calais et de la Somme. |
| Fonctionnement et organisation des équipes | Fonctionnement des 3 pôles. Renforcement ponctuel des équipes de terrain pour la mise en œuvre des travaux de l'hiver et du printemps 2024 ; Recrutement technicien gestion des embâcles ; poursuite du déploiement de la mission agro-écologie ; enclenchement de la réflexion relative au Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide avec l'Agence de l'Eau ; recrutement d'une chargée de mission Zones Humides pour compléter l'action du Symcóa pour la préservation des milieux humides en lien avec les milieux aquatiques et animer les sites Natura 2000 de la vallée de l'Authie. |
| Elaboration et mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) | Révision du SAGE de la Canche : Le comité de rédaction a permis de stabiliser les dispositions ; les missions d'assistance juridique, d'évaluation environnementale et de conception graphique ont été démarrées ; Une révision des Zones à Enjeu Environnemental a été réalisée avec l'appui des EPCI ; les premières réunions des acteurs pour le projet du contrat de masse d'eau de la Ternoise se sont tenues selon 4 groupes de travail et une séance plénière ; Elaboration du SAGE de l'Authie : Le comité de rédaction a finalisé le projet de PAGD et de règlement ; ce projet a été analysé par l'assistance juridique ; l'évaluation environnementale et la conception graphique ont été finalisées ; le projet de SAGE est présenté pour approbation à la CLE de l'Authie le 12 décembre 2024 ; Un travail collectif entre les 2 CLE a permis d'assurer la compatibilité des SAGE avec le SDAGE pour plusieurs thématiques : la catégorisation des zones humides ; les bassins versants où l'érosion impacte les milieux aquatiques et l'Espace de Bon Fonctionnement des cours d'eau ; Dans le cadre du projet de l'étude quantitative de la ressource en eau et de définition des volumes prélevables, les CLE Canche et Authie ont enclenché l'assistance à maîtrise d'ouvrage préalable à l'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC). Depuis 2024, une assistance technique permet de compléter les moyens des 2 CLE. |

Communication et sensibilisation

Le Symcœa accueille depuis juin 2024, une chargée de communication territoriale qui a en charge le développement d'une stratégie dédiée aux Commissions Locales de l'eau et au Symcœa ; les actions et interventions sont régulièrement mis en évidence et relayés sur les réseaux ; l'enjeu est également d'expliquer aux habitants le pourquoi des projets et de faire passer les bons messages.



GEMA

Gestion, entretien et
restauration des
milieux aquatiques

Mise en œuvre des plans de gestion Canche et Authie

Mise en œuvre du plan de gestion Authie : L'année 2024 a été dominée par les opérations de gestion des embâcles et de la ripisylve sur le secteur aval du fleuve Authie (Colline-Beaumont jusque le Pont à Caillou). De nombreuses interventions ont également été réalisées sur les secteurs de Doullens, d'Argoules et de Maintenay.

Mise en œuvre des opérations d'entretien et de restauration des cours d'eau sur le bassin versant de la Canche :

Les inondations ont été très impactantes sur le bassin de la Canche et plus particulièrement en moyenne et basse vallée. De novembre 2023 à septembre 2024, les équipes du Symcéa ont réalisées 160 opérations de rétablissement du bon écoulement dans le cadre des travaux d'urgence. La mise en œuvre des travaux de restauration a subi de ce fait un décalage et les travaux validés en 2022 et 2023 seront finalisés en 2025.

Renouvellement du plan de gestion de la Canche : Le renouvellement du plan de gestion de la Canche a été initié en 2022 dans l'objectif de présenter une nouvelle DIG sur la période 2025-2035 ; Des réunions de concertation par vallée avaient été réalisées durant le second semestre 2023 avec les communes, EPCI et les autres partenaires afin de présenter et de discuter de l'état des lieux et des propositions. Sur certains secteurs, les inondations ont nécessité un nouveau diagnostic terrain courant de l'été 2024 afin d'ajuster les propositions initiales. Ainsi en novembre 2024, les acteurs locaux ont été consultés sur les vallées de la Course, de la Dordonne, de l'Huitrepin et également de la basse vallée de la Canche.

Restauration de la continuité écologique :

Etudes de maîtrise d'œuvre pour 23 ouvrages sur les bassins Canche et Authie : Les études conception ont été finalisées en 2024

Etudes de maitrise d'œuvre pour 3 ouvrages non conformes suite aux travaux de l'ancien Institut Interdépartemental sur le bassin versant de l'Authie : Après concertation et analyse technique, une convention de délégation a été établie entre les départements de la Somme et du Pas-de-Calais, d'une part, et le Symcéa, d'autre part, pour la reprise de l'étude de conformité sur l'ouvrage de Vitz-sur-Authie, les autres ouvrages ayant été caractérisés comme non prioritaires au regard des projets en cours notamment. Etude proposition d'un nouveau projet réalisé en 2024.

Poursuite des missions d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les opérations réalisées par l'Agence de l'Eau : Actuellement 6 ouvrages ont été réalisés sur la Canche et les affluents ; 10 ouvrages sont en étude sur le bassin de l'Authie.

Suivi des travaux AEAP réalisés en 2024.

Suite à l'épisode de crue, des réparations et reprises seront nécessaires pour certains ouvrages.

| | |
|--|---|
| <p>GEMA Gestion, entretien et restauration des milieux aquatiques</p> | <p>Gestion et restauration des zones humides Développement des expertises et d'un plan d'action spécifique avec notamment le recrutement d'une chargée de mission au 1^{er} octobre 2024. Le Symcóa est opérateur Natura 2000 pour les sites de la vallée de l'Authie : Un comité de pilotage s'est tenu le 28 novembre et a permis de dresser le bilan des actions d'animation réalisées par le CEN et l'EPTB Ameva. Le Conseil a délibéré favorablement le 2 décembre 2024 pour que le Symcóa soit candidat à être structure porteuse du site Natura 2000 Massif Forestier de Luchaux. Etude hydraulique sur le marais de Beaurainchâteau : Suite à la réalisation d'une étude hydraulique, la réalisation des travaux a été attribuée mais la période automnale n'a pas permis leur réalisation qui est décalée au printemps 2025. Appui à la commune de Le Boisle pour le dossier de compensation de création de la station d'épuration. La commission « Entretien et Restauration » présidée par Marcel Leclercq s'est réunie le 21 novembre 2024.</p> |
| <p>Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce</p> | <p>Animation et accompagnement des EPCI membres pour la maîtrise des eaux de ruissellement et la gestion des ouvrages d'hydraulique douce et modélisations Watersed : CC Campagnes de l'Artois : Reprise du dossier aménagement foncier de Pas en Artois pour le Département 62 et la CC Desvres-Samer : Transmission chiffrage compétence érosion et priorisation des actions ; CC Haut Pays du Montreuillois : Modélisation Planquette, Embry/Rimboval; CC Ternois Com : étude watersed Blangermont/Blangerval et périmètre AFR Croisette ; CC Territoire Nord Picardie : rédaction DIG et DLE ex Bernavillois; étude hydraulique Bernâtre étendu à la commune d'Auxi le Chateau sur Ternois Com; Poursuite du travail engagé avec le prestataire Web Energy du Vent Participation aux réflexions des SAGE pour la définition des bassins versants érosion prioritaires</p> <p>Mise en œuvre des plans de gestion de restauration et d'entretien des ouvrages délégués ou transférés : Mise en œuvre des travaux du plan de gestion sur la CC des 7 Vallées et le bassin de Maintenay Duriez suite au renouvellement de la convention de financement avec l'Agence de l'Eau ; Plan de gestion des ouvrages de la CC Ternois com avec les ouvrages sur le secteur Lys ; CC Territoire Nord Picardie : Délégation pour les ouvrages de l'ex-Doullennais ; délégation de maîtrise d'ouvrage pour le plan de gestion des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire de la CA2BM ; Suite aux inondations, le planning des travaux de restauration de l'hiver 2023/2024 a dû être modifié compte-tenu des conditions météorologiques et des problèmes d'accès aux parcelles Recrutement de saisonniers, achat d'une mini-pelle Délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CC du Ternois pour la création des 200 ouvrages d'hydraulique douce autour de Saint Pol Négociation des projets de plantations sur terrain communal 2 km Obtention trophée AEAP pour la gestion des ruissellements sur les bassins Canche et Authie</p> |

| | |
|---|--|
| Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d'hydraulique douce | Programme de maintien de l'agriculture en zone humide : En partenariat avec l'Agence de l'Eau qui anime un réseau de territoire déjà engagés dans la démarche, le Symcóa a organisé plusieurs rendez-vous techniques pour analyser et motiver la candidature des bassins Canche et Authie à ce programme. Ces réflexions ont permis de soutenir cet objectif dans le cadre d'une étude plus approfondie à mener en 2025 auprès des exploitants (éleveurs) et d'un réseau de partenaires à confirmer. |
| | Animation agro-écologique : Après une 1ère année de déploiement de cette animation et une période de vacance de poste, les actions se sont poursuivies et amplifiées grâce à une nouvelle animatrice à partir de mai 2024. L'objectif reste le déploiement des solutions agro-écologie et conservation des sols auprès des exploitants et selon les bassins versants prioritaires. Un bilan et des expériences ont pu être présentées lors de la journée mondiale des sols qui s'est déroulée à Enquin-sur-Baillons le 5 décembre 2024. |
| | La commission « Maîtrise des ruissellements et gestion des ouvrages d'hydraulique douce » présidée par Dominique Coquet s'est réunie le 19 novembre 2024. |

| | |
|---|---|
| <p>PI Prévention des risques, gestion des données et SIG, communication</p> | <p>Animation du PAPI de la Canche Activités de l'équipe d'animation : 6 classes de cycle 3 (Berlencourt-le-Cauroy, Boubers-sur-Canche, Beaurainville, Embry, Bréxent-Enocq et Courset) participant au projet pédagogique sur les inondations Une Goutte de trop 2023-2024 ; Réunions des Groupes de travail Axe III et V ; Mise en œuvre de la fiche action II-2 Mettre en place et restaurer des stations de mesure hydrométrique : Installations des 8 stations hydrométriques Mise en œuvre des fiches action VI-3 Remise en fond de vallée de la Dordonne en aval de Bréxent-Enocq et VI-5 Aménagement de la reconquête de lit majeur : Suite à consultation, enclenchement de la maîtrise d'œuvre des projets ; Réduction de la vulnérabilité des habitations : Dans le contexte des inondations, l'équipe PAPI en lien avec les services préfectoraux, a renforcé son action et ses moyens dans le cadre du dispositif MIRAPI ; 70 diagnostics ont été réalisés et finalisés pour 41 demandes de financement de travaux pour un montant de 337 863 €. 2ème édition de Canche & Résilience : le salon des inondations et des solutions – Théâtre de Montreuil-sur-Mer. Le comité de pilotage s'est réuni le 11 octobre 2024 et a validé le principe d'un avenant au PAPI permettant d'intégrer des fiches actions pour répondre en partie au contexte d'inondations exceptionnelles.</p> |
| | <p>Suivi et veille sur le bassin versant de l'Authie : Le Symcóa a été associée aux démarches relatives à la gestion des risques d'inondation sur le bassin de l'Authie telle que l'étude de faisabilité du PPRI pilotée par la DDTM de la Somme et la mise en œuvre du PAPI Bresle-Somme-Authie.</p> |
| | <p>Gestion des données et mission géomatique : Poursuite du déploiement des applications métiers pour les différents pôles : Outils de suivi et planification pour l'entretien et la restauration écologiques des fleuves Canche et Authie, Mon habitation face aux risques, ... Production cartographique pour les pôles, Administration et gestion des bases de données : mise à jour, prospection de nouvelles données Configuration et administration de l'espace cartographique du Symcóa</p> |

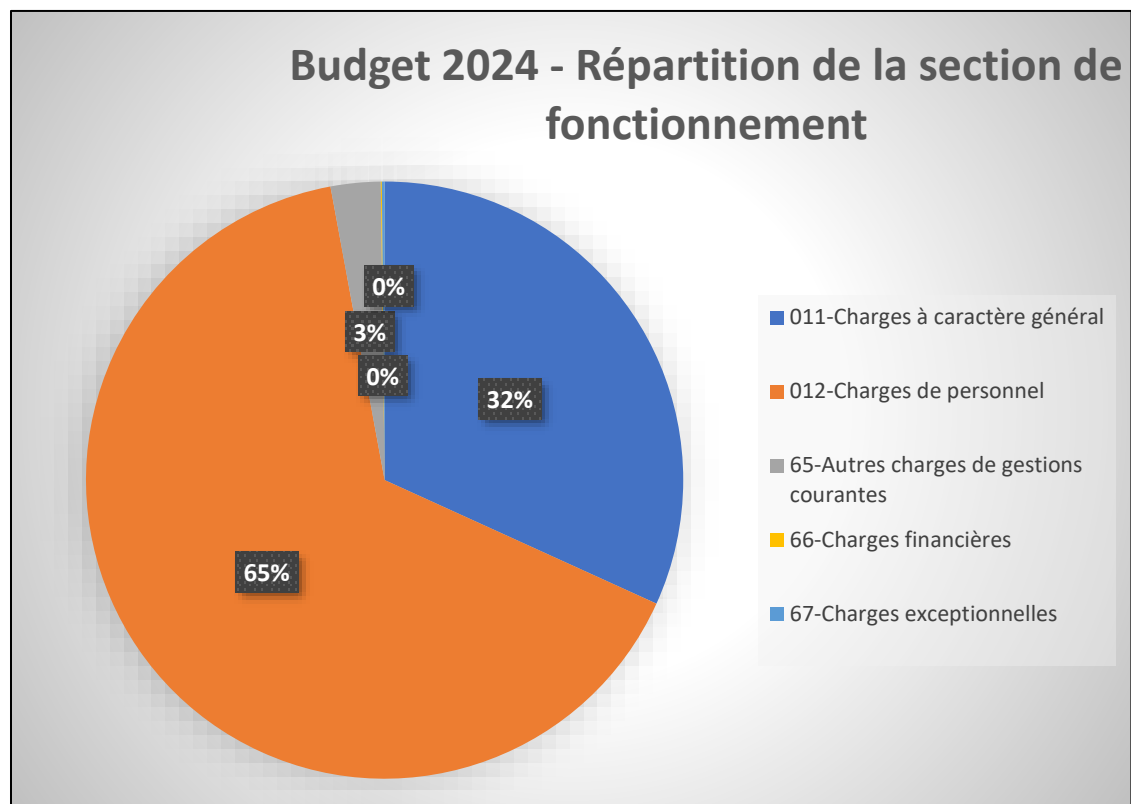
2 Exécution du budget 2024

Le budget 2024 a été présenté aux élus et voté à l'unanimité lors du Conseil syndical le 02 Avril 2024. Il s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 3 674 883, 00€ et en section d'investissement à 2 388 923,63€ de dépenses pour 3 209 448,91€ de recettes. **Le montant global du budget 2024 est de 4 668 277,14€ en dépenses et 5 379 215,92€ en recettes.**

1-1 Les principales dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2024 à 2 826 196,62€. Les dépenses sont réparties sur 5 chapitres budgétaires :

| Imputation | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 011-Charges à caractère général | 351 295,75€ | 358 324,30€ | 898 219,70 |
| 012-Charges de personnel | 1 284 711,15€ | 1 501 398,93€ | 1 845 644,12€ |
| 65-Autres charges de gestions courantes | 59 011,96€ | 55 176,52€ | 76 457,16€ |
| 66-Charges financières | 2 538,26€ | 5 153,56€ | 1 551,39€ |
| 67-Charges exceptionnelles | 0,00€ | 840,13€ | 4 200,00€ |
| TOTAL | 1 697 557,12€ | 1 920 893,44€ | 2 826 072,37€ |



L'évolution des charges de personnel s'explique par l'augmentation des effectifs notamment dans le cadre des renforts des équipes de terrain (11 agents).

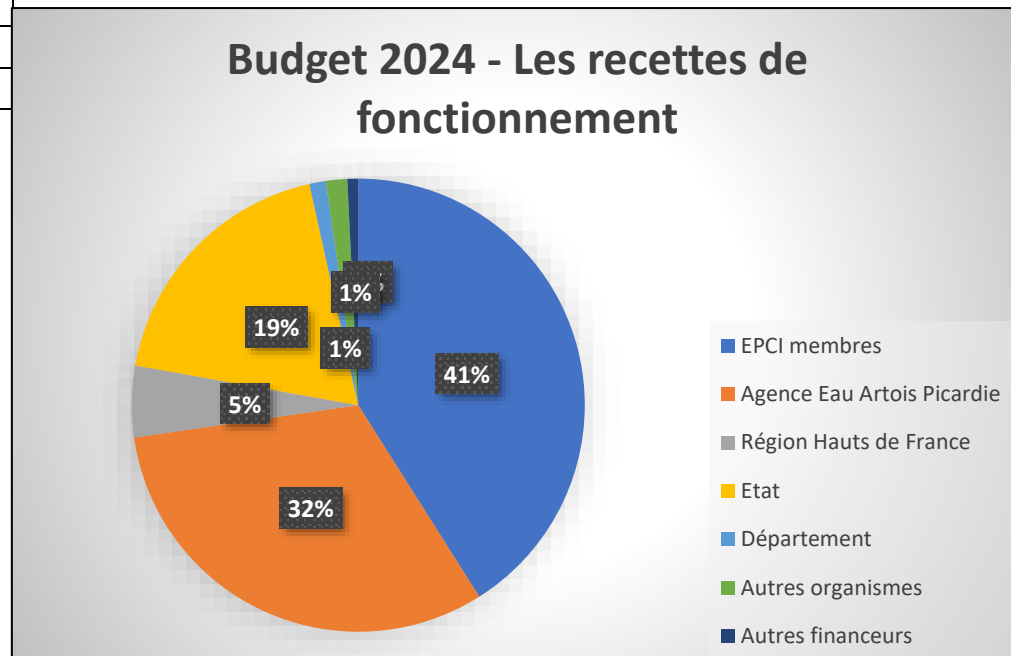
1-2 Les ressources budgétaires courantes

Les recettes de fonctionnement réelles s'élèvent en 2024 à 2 481 366,85€ € et correspondent à la participation des EPCI, les subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les subventions de la Région Hauts de France, les subventions de l'Etat, du Département de la Somme et autres organismes.

Les ressources budgétaires courantes sur 3 années sont reportées dans le tableau suivant :

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| EPCI membres | 934 690,00€ | 963 760,00€ | 1 012 253,00€ |
| Agence Eau Artois Picardie | 891 064,75€ | 692 052,01€ | 781 614,03€ |
| Région Hauts de France | 105 427,04€ | 43 424,08€ | 125 693,45€ |
| Etat | 69 627,99€ | 49 317,90€ | 462 269,85€ |
| Département | 19 995,50€ | 2 203,50€ | 28 958,00€ |
| Autres organismes | 29 882,82€ | 39 208,96€ | 51 667,60€ |
| Autres financeurs | 33 643,00€ | 20 852,60€ | 18 910,91€ |
| TOTAL | 2 084 331,10€ | 1 830 722,31€ | 2 481 366,85€ |

Excédent reporté sur exercice 2024 : 140 506,25€



Les participations des EPCI membres ont été les suivantes :

| EPCI membres | Participations 2024 |
|-------------------------------|----------------------|
| CC Campagne de l'Artois | 60 098,00€ |
| CC 7 Vallées | 193 547,00€ |
| CC Ternois Com | 199 480,00€ |
| CC Desvres Samer | 12 109,00€ |
| CC Haut Pays du Montreuillois | 69 090,00€ |
| CA2BM | 312 789,00€ |
| CC Pays du Coquelicot | 20 688,00€ |
| CC Ponthieu-Marquenterre | 60 043,00€ |
| CC Sud Artois | 5 698,00€ |
| CC Territoire Nord Picardie | 78 711,00€ |
| TOTAL | 1 012 253,00€ |

Dans ce bilan, il y a lieu de prendre en compte les recettes liées aux conventions avec l'Agence de l'Eau, l'Etat et le FEDER dont les acomptes et soldes ont été sollicités depuis juin 2024.

| Produits attendus sur exercice 2024 Section de fonctionnement | | | | | |
|---|------------|---------------|---------------|--------------------|---------------------|
| Programmes | Financeurs | N° Convention | Acompte/Solde | Date de la demande | Montants |
| Animation poste agronome 2023 | Agence Eau | 34417 | solde | 19/06/2024 | 19 590.00 € |
| Travaux HD TERNOIS COM | Agence Eau | 41863 | Acompte | 28/11/2024 | 45 080.00 € |
| Animation PAPI 2023 | FEDER | HDF001577 | Acompte | 30/11/2024 | 35 828.00 € |
| Animation MA-HD 2023 | FEDER | HDF002507 | Acompte | 04/12/2024 | 117 687.00 € |
| Commune St Josse | Commune | Convention | Solde | 18/12/2024 | 8 600.00 € |
| Travaux d'urgence | FEAC | Arrêté | solde | 18/12/2024 | 104 097.82 € |
| Travaux GEMA 2-3-4-6 | Agence Eau | 41828 | solde | 09/01/2025 | 78 401.00 € |
| Travaux d'urgence 2024 | Agence Eau | 39374 | solde | 10/01/2025 | 148 187.00 € |
| Dispositif MIRAPI Phase I | ETAT | Arrêté | Solde | 18/12/2024 | 6 588.88 € |
| Plan communication SAGE | Agence Eau | 32813 | solde | | 4 616.00 € |
| Journée nationale de la résilience | ETAT | Arrêté | SOLDE | 30/10/2024 | 3 200.00 € |
| Animation DOCOB 2023 | FEADER | Convention | solde | 29/01/2025 | 5 023.00 € |
| Assistance technique | Agence Eau | 36725 | solde | | 17 410.46 € |
| TOTAL | | | | | 594 309.16 € |

1-3 Les ressources humaines

L'équipe du Symcóa comprend un effectif de 57 agents (tous statuts et contrats confondus) au 31/12/2024 dont la part budgétaire se répartie comme suit :

Evolution masse salariale 2021 / 2024

| | | 2021 | | 2022 | | 2023 | | 2024 | |
|-------------------------------|------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | | Nombre agents | Brut chargé | Nombre agents | Brut chargé | Nombre agents | Brut chargé | Nombre agents | Brut chargé |
| Titulaires | | 10 | 427 627.59 € | 10 | 451 003.47 € | 11 | 511 626.58 € | 12 | 560 830.42 € |
| Contractuels | CDD | 12 | 353 836.44 € | 21 | 485 276.51 € | 17 | 569 260.45 € | 23 | 732 600.45 € |
| | CDD Temps non complet | | | | | | | 1 | 4 469.58 € |
| | CDI | 7 | 215 715.06 € | 8 | 253 437.50 € | 10 | 335 048.69 € | 10 | 351 252.75 € |
| Contrats aidés | | 3 | 20 691.94 € | 4 | 71 575.75 € | | | 2 | 25 073.89 € |
| Apprentis + stagiaires | | 3 | 10 155.60 € | 1 | 3 412.50 € | 3 | 11 990.00 € | 2 | 10 306.96 € |
| Saisonniers | | | | | | 5 | 47 503.88 € | 9 | 133 335.83 € |
| TOTAL | | 35 | 1 028 026.63 € | 44 | 1 264 705.73 € | 46 | 1 475 429.60 € | 59 | 1 817 869.88 € |

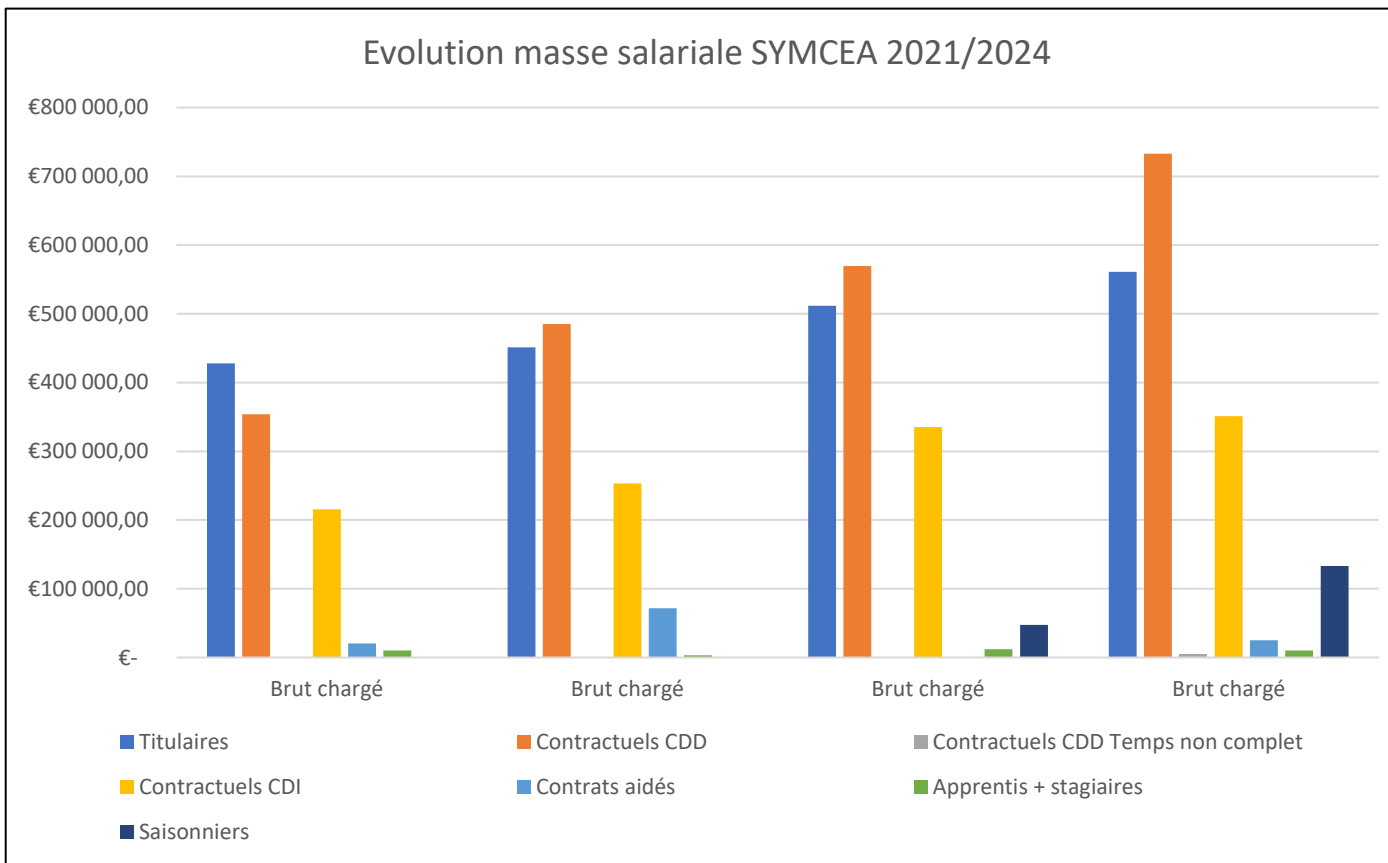
En 2024, l'équipe s'est étoffée par le recrutement d'un agent titulaire afin de créer un poste de responsable de la gestion des embâcles.

Trois CDD sont venus s'ajouter à l'effectif 2024 :

- Une chargée de communication a été recrutée courant Juin 2024 afin de développer notre stratégie de communication (réseaux sociaux, livret d'information...)
- Une ingénieure chargée de mission agro écologie.
- Une ingénieure chargée de mission zones humides et Natura 2000
- Un technicien Milieux Aquatiques (gestion des embâcles).

Pour les années précédentes, la Communauté de Communes des 7 Vallées mettait à disposition une femme de ménage pour le nettoyage des locaux de la Maison du Bois, en 2024 l'EPCI a souhaité stopper cette mise à disposition, de ce fait le Sycmécé a recruté en CDD non complet une technicienne de surface 24 h par mois.

Suite aux intempéries pour les années 2023 et 2024 la mise en place des travaux d'urgences et structurants a nécessité le recrutement de saisonniers afin de mener à bien ces derniers. 11 saisonniers répartis dans les pôles Milieux aquatiques et Hydraulique Douce ont été accueillis.



1-4 Le régime indemnitaire

Depuis 2019, le régime indemnitaire des agents du Symcóa est régi dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- D'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) lié aux fonctions exercées par l'agent ; cette prime est versée mensuellement ;
- Et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement et la manière de servir ; cette prime est versée semestriellement sur la base de l'évaluation annuelle des agents.

Les montants inscrits au budget sont les suivants :

| | 2021 (34 agents) | 2022 (37 agents) | 2023 (43) | 2024 (57) |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| RIFSEEP (IFSE) | 110 364.54€ | 123 712.83€ | 157 589.00€ | 175 122.90€ |

En 2024, le montant de l'enveloppe relative au complément indemnitaire annuel était de 20 000,00 €. Cette prime a été calculée et versée à l'issue de l'évaluation annuelle. Le montant plafond des primes a été estimé selon les groupes de fonction

Absentéisme

En 2024, 16 congés maladie et 3 Accidents de travail ont été déclarés.

Le nombre de jours cumulés est de 184.

| Nombre d'agent | Congés maladie ordinaire | Accident de Travail | Nombre jours arrêt maladie + AT cumulés |
|----------------|--------------------------|---------------------|---|
| 12 | 16 | 3 | 184 |

Le nombre de jours travaillés pour 55 agents sur l'année 2024 est de 211 287 jours. 184 de jours maladie sur l'année 2024 correspond à 0.09 %.

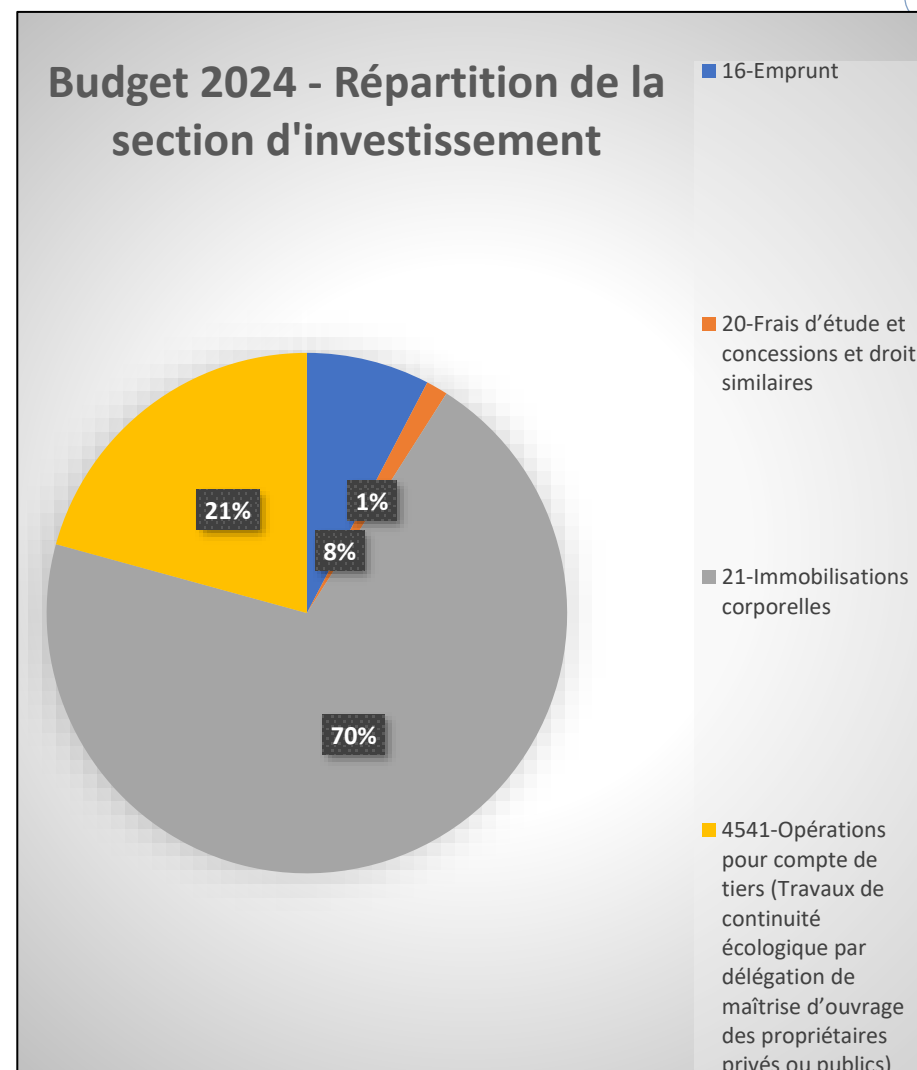
1–5 Les investissements réalisés en 2024

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) s'élèvent en 2024 à **604 184,99€**. Elles sont réparties sur 4 chapitres budgétaires :

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|----------------------|--------------------|--------------------|
| 16-Emprunt | 11 400,57€ | 57 645,78€ | 46 290,89€ |
| 20-Frais d'étude et concessions et droit similaires | 98 355,59€ | 129 236,34€ | 8 181,00€ |
| 21-Immobilisations corporelles | 293 484,60€ | 68 589,12€ | 424 428,41€ |
| 4541-Opérations pour compte de tiers (Travaux de continuité écologique par délégation de maîtrise d'ouvrage des propriétaires privés ou publics) | 606 370,76€ | 504 936,26€ | 125 284,69€ |
| TOTAL | 1 009 639,52€ | 760 107,50€ | 604 184,99€ |

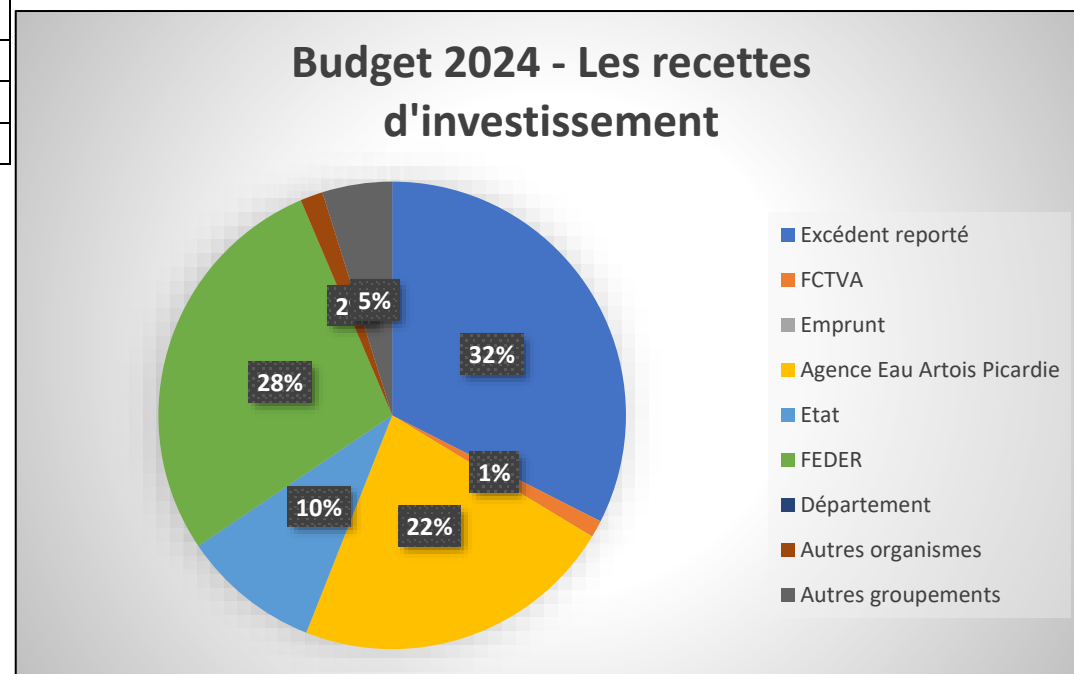
Les dépenses imputées **au chapitre 21-Immobilisations corporelles** sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Dépenses d'investissement | | |
|---------------------------|----------------------------|---------------------|
| Fournisseurs | Nature dépenses | Montants |
| SAS Leleu et CIE | Achat Master | 44 124.00 € |
| RS GARAGE | Achat Renault Master | 44 737.44 € |
| PM-PRO | Achat Porte-Engins | 6 852.00 € |
| PM-PRO | Achat Plateaux | 11 400.00 € |
| PM-PRO | Achat Treuil | 9 960.00 € |
| LOXAGRI | Achat Mini-pelle | 47 400.00 € |
| PM-PRO | Achat Micro-tracteur | 54 000.00 € |
| Hydroservices | Achat Stations de mesures | 20 583.60 € |
| Dussosoy | Achat moteur Barque | 2 860.00 € |
| Fernagut | Achat Penderie chauffante | 2 031.58 € |
| Hydroservices | Achat Stations de mesures | 79 421.05 € |
| Hydroservices | Achat Stations de mesures | 61 010.48 € |
| PM-PRO | Achat Matériels thermiques | 7 530.00 € |
| PCM | Achat Stations de mesures | 6 240.00 € |
| PM-PRO | Achat gyrobroyeur | 2 100.00 € |
| Hydroservices | Achat Stations de mesures | 8 027.40 € |
| Hydroservices | Achat Stations de mesures | 9 885.06 € |
| DRIM INFO | Achat PC Portable | 849.00 € |
| DRIM INFO | Achat PC Portable | 927.60 € |
| DRIM INFO | Achat PC Portable | 927.60 € |
| DE3E | Achat tablette | 1 986.00 € |
| DRIM INFO | Achat PC Portable | 927.60 € |
| Buro conseil | Achat Bureaux | 648.00 € |
| TOTAL 2024 | | 424 428.41 € |



Les recettes d'investissement (hors opération d'ordre) s'élèvent en 2024 à 914 536,68€ et correspondent à la FCTVA, aux subventions de l'Agence de l'Eau, de l'Etat, de la Région Hauts de France, du FEDER et de la participation financière des Communes

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| Excédent reporté | 0,00€ | 0,00€ | 308 638,41€ |
| FCTVA | 12 265,32€ | 48 014,42€ | 11 251,36€ |
| Emprunt | 280 000,00€ | | |
| Agence Eau Artois Picardie | 723 466,33€ | 928 524,98€ | 212 043,98€ |
| Etat | | 37 342,24€ | 67 711,60€ |
| FEDER | 136 182,64€ | | 254 030,39€ |
| Département | 2 822,17€ | 18 800,00€ | |
| Autres organismes | 17 511,55€ | 2 636,50€ | 15 000,00€ |
| Autres groupements | 22 379,49€ | 27 816,68€ | 45 860,94€ |
| TOTAL | 1 194 427,50€ | 1 063 134,82€ | 914 536,68€ |



Dans ce bilan, il y a lieu de prendre en compte les recettes liées aux conventions avec l'Agence de l'Eau, l'Etat et le FEDER dont les acomptes et soldes ont été sollicités depuis juin 2024.

Produits attendus sur exercice 2024 Section d'investissement

| Programmes | Financeurs | N° Convention | Acompte/Solde | Date de la demande | Montants |
|------------------------------|------------|---------------|---------------|--------------------|---------------------|
| Travaux CA023 CCHPM | Agence Eau | 41895 | Acompte | 11/12/2024 | 23 097,50 € |
| MO+Travaux CA024 CCHPM | Agence Eau | 41897 | Acompte | 11/12/2024 | 13 132,50 € |
| MO+Travaux CA029 CCHPM | Agence Eau | 41962 | Acompte | 11/12/2024 | 55 008,00 € |
| MO+Travaux CA033 CCHPM | Agence Eau | 41948 | Acompte | 11/12/2024 | 44 121,50 € |
| MO+Travaux CA050 CCHPM | Agence Eau | 42053 | Acompte | 11/12/2024 | 6 220,00 € |
| MO+Travaux CA109+CA110 CCHPM | Agence Eau | 42052 | Acompte | 11/12/2024 | 20 148,00 € |
| MO+Travaux CA111 CCHPM | Agence Eau | 41898 | Acompte | 11/12/2024 | 17 452,50 € |
| MO+Travaux CA113 CCHPM | Agence Eau | 41990 | Acompte | 11/12/2024 | 39 326,00 € |
| Travaux structurants CCDS MO | CCDS | DMO | Acompte | 18/12/2024 | 12 336,30 € |
| ASA des Bas Champs | ASA | DMO | Acompte | 18/12/2024 | 15 000,00 € |
| Travaux structurants CCHPM | CCHPM | DMO | Acompte | 18/12/2024 | 33 524,64 € |
| MO+Travaux CA114 CCHPM | Agence Eau | 42047 | Acompte | 11/12/2024 | 34 329,50 € |
| | | | | | 313 696,44 € |

Partie 2 : Les orientations 2025

1 Programmation des missions et des projets

| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliser les travaux structurants post-inondations ➤ Enclencher la construction d'un plan de résilience du territoire | | |
|---|---|--|
| TRAVAUX STRUCTURANTS SUITE AUX INONDATIONS | ACTIONS REALISEES OU PREVUES EN 2025 | MODALITES ET MOYENS |
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ GEMA : mise en œuvre des réparations de berge suite aux inondations ; nettoyage et gestion des embâcles marais de Montreuil ; reprise des travaux RCE ayant été impactés ; ✓ Gestion des ruissellements et ouvrages de ralentissement dynamique sur les territoires des CC Haut Pays du Montreuillois et Desvres-Samer ; ✓ Appui de l'ingénierie pour les expertises et la définition des travaux. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoires et communes impactés : CA2BM ; 7 Vallées ; CCHPM ; CCDS, Ternois com (Canche) ; CCPM (Authie) ▪ Financements : Fond d'aide Agence de l'Eau ; FEAC (Etat) ; reste à charge par le Symc²o^a ou les EPCI (selon DMO) ; ▪ Agenda : Travaux structurants devant être finalisés avant le 31 décembre 2025. |
| PLAN DE RESILIENCE | PERSPECTIVES | MODALITES ET MOYENS |
| | <ul style="list-style-type: none"> ✓ GEMA en lien avec la PI pour le déploiement des solutions fondées sur la nature : Projets en lien avec les plans de gestion des cours d'eau (zones d'expansion de crue ; remise en fond de vallée ; ...) ✓ Hydraulique douce et gestion des ruissellements : exploitation des données et résultats de modélisation (Watersed) à l'échelle des sous-bassins ; mission agro-écologie ✓ Mise en œuvre du PAPI Canche ✓ Mission d'accompagnement du CEPRI pour la révision à mi-parcours du PAPI et les objectifs d'un plan de résilience aux inondations ✓ Accompagnement à la démarche de l'Etat pour un plan de résilience | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision des plans de gestion des réseaux hydrographiques Canche et Authie ; études de conception à l'échelle des vallées (Course) afin de restaurer les zones naturelles d'expansion ▪ Validation de l'avenant simple au PAPI Canche : Enclenchement des nouvelles fiches actions ▪ Mission d'accompagnement du CEPRI : Bilan des inondations exceptionnelles ; identification des leviers pour un plan de relèvement ; orientations pour la révision à mi-parcours du PAPI Canche et axes de travail sur le bassin Authie ; Mobilisation des EPCI et identification des leviers pour un territoire plus résilient (PAPI Canche et bassin Authie) ; ▪ Moyens : ingénierie GEMA ou HD ; équipe PAPI Canche ; prestations externes |

| Les missions | Programmation et priorités 2025 | Les actions et moyens |
|---|--|--|
| <p>➤ Assurer un exercice cohérent et efficace de la compétence GEMAPI à l'échelle du périmètre hydrographique</p> <p>➤ Être fédérateur et force de proposition pour un territoire résilient dans le contexte de changement climatique</p> | | |
| <p>Gouvernance et stratégie</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cohérence des projets et orientations avec le 12^{ème} de l'Agence de l'Eau : opportunités et adaptations des objectifs ; ✓ Projet d'achat d'une parcelle sur la commune d'Huby-st-Leu et élaboration d'un projet d'aménagement. | <p>Etude des adaptations ou des nouvelles opportunités de financements ;</p> <p>Mobilisation des EPCI et animation d'une réflexion collective pour l'exercice des compétences GEMAPI ;</p> <p>Etude des modalités foncières/financières et élaboration d'un projet d'aménagement de la parcelle à Huby-st-Leu.</p> |
| <p>➤ Assurer et conforter le fonctionnement des équipes et de la régie de terrain</p> | | |
| <p>Fonctionnement et organisation des équipes</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement et management des équipes ; ✓ Gestion des carrières des agents et valorisation, amélioration des compétences ; ✓ Révision des lignes directrices ; ✓ Bilan des compétences des équipes terrain. | <p>Equipements techniques et roulants complémentaires liés aux équipes terrain (remplacements des matériels et véhicules selon usure) ; relance marché vêtements et EPI</p> <p>Equipements informatiques selon évolution des effectifs</p> <p>Gestion des effectifs et des carrières (stagiaires fonction publique territoriale)</p> <p>Recrutements pour pourvoir certains postes vacants : animation Erosion/Ruissellement ; technicien Restauration de la continuité écologique ; Maintien d'un effectif de contrats courte durée (renforts des équipes de terrain)</p> <p>Prévention, sensibilisation à la sécurité au travail des équipes</p> <p>Bilan des compétences et élaboration du plan de formation ; complément des compétences (permis bateau)</p> |
| <p>➤ Rendre compte des actions sur le territoire et informer les publics</p> <p>➤ Sensibiliser les publics aux changements et initier des actions</p> | | |
| <p>Communication territoriale</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la lisibilité de l'action du Symcóa sur le territoire et rendre compte du travail réalisé ✓ Apporter une expertise et une connaissance accessible à tous les publics ✓ Sensibiliser aux enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et constituer des partenariats | <p>Réaliser le bilan d'activité 2025</p> <p>Mise en ligne du nouveau site internet</p> <p>Publier, annoncer et organiser les différentes journées techniques et thématiques permettant de faire avancer la connaissance et la mobilisation des acteurs (SAGE ; PAPI ; agro-écologie...)</p> <p>Affecter un budget communication pour chaque projet ou action</p> |

| Les missions | Programmation et priorités 2025 | Les actions et moyens |
|--|--|---|
| <p>➤ Finaliser les documents des SAGE Canche et Authie et mobiliser les acteurs pour prendre en compte les enjeux de l'eau sur le territoire</p> | | |
| <p>Elaboration et mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ CLE Canche : Animation et secrétariat ; finalisation des travaux de révision du SAGE ✓ Emergence d'un contrat de masse d'eau sur la Ternoise ✓ Enclenchement de l'étude Ressource en eau (HMUC) ✓ CLE Authie : Animation et secrétariat ; consultation administrative du projet de SAGE (enquête publique) et approbation avant fin 2025 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistance technique pour les 2 SAGE : 1 ETP technicien et ½ ETP chargé de communication ▪ Contrat de masse d'eau de la Ternoise : détermination des actions permettant d'atteindre le bon état ▪ Préfiguration du pacte de gouvernance en cohérence avec le 12° programme d'intervention de l'Agence de l'Eau ; ▪ Consultation et attribution de la mission d'étude HMUC ▪ Consultation des membres des CLE et du public dans le cadre de la validation des documents des SAGES |
| <p>➤ Mettre en œuvre les travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques ➤ Renouveler, adapter et compléter les plans de gestion pour la prochaine décennie ➤ Elaborer une stratégie en faveur de la restauration des zones humides</p> | | |
| <p>GEMA Gestion, entretien et restauration des milieux aquatiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre du programme d'entretien et de restauration Canche et Authie 2023-2024 ✓ Finalisation du renouvellement du plan de gestion de la Canche et mise à jour de l'état des lieux suite aux inondations ; enquête publique ; Enclenchement du renouvellement du plan de gestion du fleuve Authie ✓ Travaux de continuité écologique Canche et Authie pour 19 ouvrages ; mise en œuvre de travaux de reprise (Vitz-sur-Authie) ; ✓ Animation des sites Natura 2000 ✓ Emergence de la démarche du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides ✓ Etat des lieux pour une stratégie de gestion des zones humides | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens dédiés à la restauration/gestion des zones humides ▪ Expertise et ingénierie dédiée aux milieux aquatiques : élaboration en régie des plans de gestion écologiques des cours d'eau, pilotage des travaux de restauration de la continuité écologique pour 19 ouvrages ▪ PMAZH : recours à un prestataire pour l'élaboration du programme d'actions ▪ Pilotage et animation des sites Natura 2000 Authie et candidature à la gestion du site du massif forestier de Luceux ▪ Candidature au label de « rivière sauvage » pour la Créquoise (bassin de la Canche) ▪ Mise en œuvre des travaux de restauration des zones humides sur les communes de Le Boisle et de Beaurainville ; ▪ Gestion permanente des relations et sollicitations du territoire (élus et usagers) |

| Les missions | Programmation et priorités 2025 | Les actions et moyens |
|--|--|---|
| <p>➤ Mettre en œuvre les plans de gestion d’entretien et de restauration des ouvrages d’hydraulique douce</p> <p>➤ Poursuivre l’amélioration des connaissances et l’élaboration des schémas de solutions hydraulique douce et semi-structurante pour la réduction des ruissellements selon les besoins et sollicitations des EPCI</p> <p>➤ Amplifier le développement des actions et animations en faveur de l’agro-écologie pour favoriser les transitions agricoles ; animer et conduire une stratégie partenariale</p> | | |
| <p>Maîtrise des eaux de ruissellement et gestion des ouvrages d’hydraulique douce</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuité des expertises et études de définition des schémas d’aménagement pour la maîtrise des ruissellements ✓ Entretien et restauration des ouvrages d’hydraulique douce (CC des7 Vallées ; Ternois com (transfert) ; CC Haut Pays du Montreuillois ; CC Territoire Nord Picardie ; Communauté d’Agglomération des 2 Baies en Montreuillois (Délégation de maîtrise d’ouvrage) ✓ Réflexions relatives à l’entretien des ouvrages de ralentissement dynamique (travaux structurants) ✓ Entretien des travaux réalisés dans le cadre du projet d’aménagement foncier de Pas-en-Artois ✓ Déploiement des actions auprès des exploitants dans le cadre de la mission agro-écologie ✓ Gestion permanente des relations et sollicitations du territoire (élus et usagers). ✓ Partenariats dans le cadre de projets innovants : projet CERRD avec le Département du Pas-de-Calais ; projet Interreg avec le BRGM. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux sollicitations des EPCI : Diagnostic sur le territoire de la CC Ponthieu-Marquenterre ▪ Mise en place d’animations techniques relatives à l’agriculture de conservation des sols avec les partenaires institutionnels et les prestataires ; réflexion pour de nouvelles prestations afin de mener des opérations de sensibilisation auprès des agriculteurs ▪ Equipes régie dédiées à la restauration et l’entretien des ouvrages d’hydraulique douce et moyens matériels ▪ Réflexion relative aux moyens liés à la négociation des ouvrages d’hydraulique douce ▪ Enveloppe pour plantation de haies (2 km) ▪ Amorce de la réflexion pour l’entretien des ouvrages de ralentissement dynamique |

| Les missions | Programmation et priorités 2025 | Les actions et moyens |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compléter le programme d'actions dans le cadre d'un avenant simplifié ➤ Poursuivre la mise en œuvre des fiches actions : améliorer la gestion de crise et l'alerte ; finaliser les études des projets structurants ➤ Aider les habitants à réduire leur vulnérabilité face au risque d'inondation ➤ Engager une réflexion pour la gestion des risques sur le bassin de l'Authie | | |
| <p style="text-align: center;">PI Prévention des risques, gestion des données et SIG</p> | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pilotage et coordination du PAPI Canche (Axe I à V) ✓ Validation de l'avenant simple au PAPI Canche ✓ Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation auprès des différents publics (Axe I) ✓ Mise en fonctionnement et en exploitation des 9 stations hydrométrique (Axe II) avec les EPCI ✓ Améliorer la gestion de crise sur le territoire (Axe III) ✓ Poursuite du dispositif pour les diagnostics de réduction de la vulnérabilité des personnes et accompagnement pour les dossiers de demande de financement ✓ Phase de définition opérationnelle des projets de l'axe VI ✓ Optimisation de l'outil SIG | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux des groupes techniques selon les axes ▪ Organisation de la 3^{ème} journée Résilience ▪ Paramétrage des stations de suivi et transmission des données aux techniciens des EPCI ▪ Mise en œuvre des Systèmes Locaux d'Alerte (SDAL), concertation des acteurs ▪ Déploiement et renforcement du soutien aux communes pour les PCS – Ternois Com ▪ Organisation d'un exercice de gestion de crise – Fin 2^{ième} trimestre 2025 ▪ Phase des levées topographiques et début de la concertation pour les projets de l'Axe VI : Reconquête des lits majeurs et remise en fond de vallée de la Dordogne ▪ 3^{ième} phase de renfort diagnostiqueur ; Acquisition à l'amiable des biens sinistrés à moins de 50% lien avec PAPI Canche ▪ Achat d'un drone et formation |

2 Les évolutions liées aux ressources humaines

Compte-tenu des besoins, les principales évolutions prévues en 2025 sont les suivantes :

- Remplacement du poste de chargé de mission Erosion ;
- Remplacement « temporaire » du poste de technicien dédié aux missions Rétablissement de la Continuité Ecologique ;
- Recrutements ou maintien des postes de CDD (renforts) ;
- A l'étude : Technicien chargé de la négociation des ouvrages d'hydraulique douce ou de ralentissement dynamique des écoulements.

3 Les Prévisions budgétaires 2025

Le budget primitif 2025 s'inscrit dans la continuité 2024 avec le maintien des actions en cours ou déjà programmées mais devra prendre en compte les événements climatiques exceptionnels survenus au cours du mois de Novembre 2023 et janvier 2024 occasionnant de nombreux dégâts sur les milieux aquatiques et la biodiversité.

Un plan d'urgence a été mis en place pour répondre aux besoins et demandes des sinistrés.

L'élaboration du budget primitif 2025 se fait dans un contexte d'incertitudes. Celle-ci ne permet pas d'informer les EPCI sur les contributions 2025 au stade de ce ROB. La contribution 2024 est à prendre en référence sans évolution à la baisse.

Dépenses de fonctionnement prévisionnelles

Parmi les dépenses de fonctionnement, la masse salariale est le poste le plus important. La masse salariale correspond à l'administration générale, l'animation des SAGE Canche et Authie, l'Assistance technique et l'apprenti en appui des SAGE, les animations territoriales gestion des Milieux Aquatiques et Hydraulique douce, le SIG, le chargé de communication, l'animation du PAPI de la Canche (Axe 0) et les équipes de terrain.

Recettes de fonctionnement prévisionnelles

Les ressources sont constituées des cotisations statutaires des EPCI Membres qui couvrent environ 35% du fonctionnement du SYMCEA.

L'autre part des ressources, la plus importante et permettant de mener à bien les actions, est constituée de subventions en provenance de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, la Région Hauts de France, le Conseil départemental de la Somme, l'Europe (FEDER, FEADER).

D'autres subventions correspondent aux participations financières des collectivités ou structures membres ou non sollicitant le Symcóa pour la conduite d'une opération à visée plus opérationnelles et plus locale (programme d'étude ou de travaux, mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI d'un bassin versant ou d'un cours d'eau. La nature de ces prestations à la carte fait l'objet d'une convention bipartite entre le Symcóa et la structure bénéficiaire, fixant l'objet de la mission, les modalités de réalisation et le coût.

30

En Investissement :

Les dépenses du Tronc Commun seront essentiellement liées au remboursement du capital d'emprunt, aux achats de matériels et équipements de terrain (matériels roulants ou non roulants, matériels thermiques), équipements informatiques, achat licences Arcgis, licences ESRI.

- Missions opérationnelles :

- Travaux de restauration hydromorphologique de cours d'eau des fleuves Canche et Authie ;
- Travaux relatifs aux ouvrages structurants post-inondations ;
- Equipements nécessaires aux équipes opérationnelles ;
- Achats de matériels et de fournitures pour la mise en œuvre des travaux d'hydraulique douce (fagots et pieux) ;
- Etudes de maîtrise d'œuvre et aux travaux de restauration écologique (19 ouvrages répartis sur les années 2025 et 2026)

- Mise en œuvre des actions du PAPI de la Canche :

- Mise en œuvre de l'Axe VI :
 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des aménagements du lit majeur dans la Vallée de la Canche et de la Ternoise ;
 - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagements de la remise en fond de Vallée de la Dordonne en aval de Bréxent-Enocq.

Les recettes seront essentiellement constituées :

- Du FCTVA ;
- De l'amortissement des immobilisations ;
- Des subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de la Région Hauts de France, du Département du Pas-de-Calais, de l'Etat, de l'Union Européenne (FEDER).

4- Synthèse : Evolutions et perspectives pour 2025

L'année 2025 sera encore marquée par les conséquences des inondations de 2023/2024 avec notamment la finalisation des travaux structurants financés par l'Agence de l'Eau et les fonds Etat (FEAC). Le Symcóa aide certains EPCI membres dans la mise en place d'ouvrages de ralentissement dynamique qui viennent compléter l'aménagement des bassins versants dans la gestion des ruissellements.

Face à cette problématique, l'enjeu est de développer les différents piliers permettant de favoriser une meilleure infiltration de l'eau sur les parcelles agricoles. Les premiers travaux réalisés dans le cadre de l'animation agro-écologie ainsi que le développement d'un programme de maintien de l'agriculture en zone humide doivent permettre de fédérer les actions des différents partenaires dans une cohérence à l'échelle des bassins versants.

D'autre part et dans le cadre de sa compétence historique dédiée aux milieux aquatiques, le Symcóa s'engage dans la mise en œuvre des dispositions des SAGE Canche et Authie en cours de renouvellement pour intégrer les notions de bon espace de fonctionnement des cours d'eau et de champs naturels d'expansion des crues. En effet, ces solutions fondées sur la nature permettent de réfléchir à une gestion différente notamment dans le cadre des changements climatiques que ce soit pour l'excès ou le manque d'eau. Les plans de gestion des fleuves Canche et Authie en cours d'actualisation prendront en compte ces nouvelles notions qui ont vocation à être transversales aux missions portées.

Les inondations exceptionnelles ont permis de faire évoluer les réflexions des acteurs du territoire. Le PAPI de la Canche a permis de faire avancer la conscience du risque. Néanmoins, les efforts sont à poursuivre. Ainsi le Symcóa souhaite conduire une démarche de co-construction avec les élus et techniciens des EPCI avec l'appui du Centre Européen de Prévention des Inondations (CEPRI).

Aujourd'hui au regard de son expérience et de son expertise, le Symcóa dispose de la connaissance, des outils et moyens pour accompagner les évolutions nécessaires dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire dans ce contexte d'évolution du climat et des conditions. Ces orientations stratégiques doivent également structurer les discussions en lien avec la gouvernance pour viser une cohérence et une efficacité des actions et de leur pilotage à l'échelle du bassin versant.

N°02/2025 Mandat pour ester en justice (Maître Tachon)

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 19 Février 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 10/02/2025.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Serge Gotterand et Monsieur André Ponchel**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentants la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentants la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentants la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel Fasquelle donnant pouvoir à Monsieur Dominique Bigand ;

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ;

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Monsieur Dominique Bigand est élu secrétaire de séance,

Par lettre en date du 25/11/2024, Mr le Greffier en chef du Tribunal Administratif de Lille, nous transmet la requête n° 2411513-7.

Cette requête vise un recours, à l'encontre de Mr Franck Miellot candidat au poste de chargé de communication réfutant la procédure de recrutement pour ce poste en Mai 2024.

Après communication avec la protection juridique du Symcéa (Groupama) le montant maximum alloué à cette affaire sera de 1200€.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée d'autoriser le Président à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée et de désigner comme avocat Maître Tachon Raphaël (SCP d'avocats – Boulogne sur mer)

Le conseil syndical après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise le Président à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n° 2411513-7.
- Désigne Maître Raphaël Tachon, avocat à Boulogne sur mer (62), pour défendre les intérêts du SYMCEA dans cette instance.
- De fixer la rémunération de Maître Raphaël Tachon, avocat de Boulogne sur mer, à 1200€ maximum.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy
Président du Symcéa

SymCQA
Engagé pour un territoire durable

N°03/2025 Délibération autorisant le Président à ester en justice

Extrait du registre des Délibérations du Syndicat Mixte Canche et Authie

Réunion du 19 Février 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à 18h00 les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis à la Maison du Bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Philippe Fourcroy suite de convocation du 10/02/2025.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Dominique Bigand**, délégués représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Serge Gotterand et Monsieur André Ponchel**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq et Monsieur Michel Duval**, délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout et Monsieur François Coquart**, délégués représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier et Monsieur Dominique Dufossé**, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Claude Patte**, délégués représentant la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Absents donnant pouvoir : Monsieur Daniel Fasquelle donnant pouvoir à Monsieur Dominique Bigand ;

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des deux baies en Montreuillois ; Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ;

Autre membre présent : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, Président de la Commission gestion de la ressource de la CLE Canche ne prend pas part au vote ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 21

- Titulaires : 19
- Suppléants : 2

Monsieur Dominique Bigand est élu secrétaire de séance,

Le Code général des collectivités territoriales,
La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
Les statuts du Syndicat Mixte Canche et Authie,

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts du syndicat, il est nécessaire que le Président dispose du pouvoir d'ester en justice tant en demande qu'en défense dans les cas ci-dessous visés :

Après en avoir délibéré, le conseil du Syndicat Mixte Canche et Authie, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où le syndicat serait lui-même attrait devant une juridiction pénale ;
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque le syndicat encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;
- Dans tous les cas où le syndicat est amené à se constituer partie civile devant les juridictions pénales ;
- Autorise le président à ester en justice au nom du Syndicat Mixte Canche et Authie pour défendre ses intérêts.
- Mandate le Président pour prendre toutes les démarches nécessaires, désigner un avocat et signer les documents nécessaires pour la bonne tenue des requêtes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessous.

Philippe Fourcroy,
Président du Symcéa


SymCQA
Engagé pour un territoire durable